

# La bioéthique, essentielle mais pas universelle

Forgée pour réfléchir à l'impact moral des avancées médicales et scientifiques sur l'homme, la bioéthique repose sur des principes partagés, mais mouvants en fonction des cultures.

LA CROIX - Alice Le Dréau - 01/02/2022

C'est une petite phrase, lancée par le député Jean-Louis Touraine (LREM) lors de la révision de la loi de bioéthique, en juin 2021 : « La bioéthique est variable dans l'espace et le temps. » Face à l'avancée des sciences et à leur impact sur l'humain, la vérité d'hier ne serait-elle donc pas celle de demain ? Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà, pour reprendre Blaise Pascal ? À regarder les différentes législations en lien avec la bioéthique, le constat s'impose. La PMA pour toutes les femmes ? Interdite en France jusqu'à la loi de bioéthique du 2 août 2021, elle est autorisée en Belgique ou en Espagne depuis le début des années 2000. L'aide à mourir ? Légalisée en Belgique depuis vingt ans et en Espagne depuis juillet 2021. Quant à l'IVG, Malte l'interdit quelle que soit la raison, alors qu'elle n'est limitée par aucun délai au Canada.

Comment expliquer cette bioéthique à géométrie et géographie variables ? À première vue, la réponse paraît évidente : « Parce que nous vivons dans un monde pluriel. À chaque pays ses valeurs, sa culture, ses références philosophiques ou théologiques », répond le neurologue Hervé Chneiweiss, président du comité d'éthique de l'Inserm et ancien président du Comité international de bioéthique de l'Unesco. Pour autant, nuance-t-il, « il existe une forme d'universalisme dans la bioéthique, fondé sur trois principes fondamentaux : la dignité, l'autonomie et la justice ». Un socle commun forgé après le procès des médecins nazis de Nuremberg et leurs terribles expérimentations humaines (lire page suivante).

Seulement, si toutes les législations recherchent une conciliation entre ces trois principes, le poids accordé à chacun d'entre eux crée des modèles hétérogènes. Deux conceptions principales s'affrontent actuellement. « La première, greffée sur le droit romain, donne le primat à la dignité », explique Bruno Saintôt, responsable du département de bioéthique médicale au Centre Sèvres - Facultés jésuites de Paris. Dans cette conception, au cœur de la bioéthique à la française, il n'y a pas de droit à disposer totalement de soi-même ou de son corps, considéré comme non marchandisable ni aliénable. On ne peut pas vendre ses organes, ni son sang ; le don de sperme n'est pas rémunéré. Et parce qu'elle s'apparente à la « location d'un ventre », la GPA est interdite.

Sauf qu'il existe donc une autre conception de la bioéthique, plus « anglo-saxonne ». Elle s'appuie avant toute chose sur l'autonomie de l'individu. Ici, le droit ne régule les libertés que lorsque celles-ci risquent de porter atteinte à l'ordre public. « L'individu, lui, reste souverain et dispose totalement de lui-même, décrit Bruno Saintôt. L'éthique minimale, réduite au seul principe de la non-nuisance à autrui, consacre cette autonomie souveraine. » De quoi autoriser des contrats entre individus, dès lors que ceux-ci sont consentants. C'est au nom de cette vision que, aux États-Unis, la GPA est autorisée ou le don de sang, rétribué.

« L'universalisme bioéthique a des limites, note ainsi Yann Favier, juriste et auteur de *L'Invention de la bioéthique* (Éd. Berger-Levrault). D'autant que ses prescriptions ne peuvent s'appliquer à tous les systèmes ni à tous les individus. Le principe du consentement libre et éclairé, par exemple, peut-il se concevoir dans des cultures où le référent n'est pas la personne mais le groupe ? », pointe-t-il. Dans certaines communautés ougandaises, par exemple, la tradition subordonne l'individu au chef de famille, souvent le père ou l'époux. Les désirs personnels doivent céder la place aux intérêts de la communauté.

En France, la tendance, portée par les courants dits « progressistes », vise à renverser la bioéthique « à la française » pour basculer vers « le modèle anglo-saxon », plus libéral, décrypte Bruno Saintôt. Avec l'idée que les fameuses valeurs fondamentales peuvent finalement être moins contraignantes et les bornes morales, déplaçables. Une évolution à mettre en lien avec « la diminution du sens du collectif, la montée des revendications individuelles (sociales, familiales, sexuelles) ouvrant de nouveaux "droits à" », comprend-il. Désormais, la bioéthique « à la française » cherche surtout à trouver un point d'équilibre entre ce que la science propose, ce que la société réclame et, tout de même, quelques principes jugés intangibles. Logique, pour le juriste Daniel Borrillo, qui travaille entre la France, l'Argentine, l'Italie et l'Espagne. « Le droit, la loi dressent un pont entre la bioéthique, ses grandes théories, et la réalité des pratiques. Quand des milliers de personnes se rendent dans des pays voisins pour y bénéficier de droits que leur pays refuse, le droit doit s'adapter au réel. » Se faire pragmatique, en somme.

En réalité, « c'est l'évolution de la science qui fait évoluer la bioéthique », observe Hervé Chneiweiss. En France, la loi de bioéthique est d'ailleurs révisée régulièrement, au maximum tous les sept ans. Le temps de « s'adapter au rythme des avancées ». Et de se confronter à de nouveaux enjeux. « Si demain les chercheurs mettent au point un hippocampe artificiel (le lieu du cerveau qui gère la mémoire à court terme, NDLR), les malades d'Alzheimer vont récupérer de la mémoire. Des questions se poseront. Quels souvenirs auront-ils vraiment de leur conjoint, de leurs proches ? L'intégrité du patient sera-t-elle respectée ? » En clair, tant que la technique n'existe pas, le cadre éthique qui l'entoure n'est pas fixé. Résultat : la réflexion bioéthique n'établit pas des plafonds mais des paliers, en validant la levée progressive d'interdits (la recherche sur l'embryon en 2011 ou la création d'embryons chimères animal-homme, en 2021). Dès lors, pourquoi continuer à poser des barrières ? Et une bioéthique mouvante reste-t-elle éthique ? « La société n'est pas prête pour tout à un instant T », affirme Jean-Louis Touraine, qui revendique d'avancer « par étapes ». « L'homme est un animal social, souligne de son côté Yann Favier. La bioéthique contribue à nous tenir ensemble. La société ne peut être une juxtaposition d'éthiques individuelles. »